

ACTUALITÉS

La roue tourne pour l'hydroélectricité

Bloqué par un litige entre la France et l'Union européenne depuis près de quinze ans, le développement de l'hydroélectricité va pouvoir reprendre, à la faveur d'un accord politique noué durant l'été.

Un parfum de relance flotte sur le secteur de l'hydroélectricité. Le salon *Business Hydro*, qui s'est déroulé à Grenoble mi-octobre, a marqué le retour de l'espoir pour une filière en attente depuis quinze ans.

Un désaccord ancien

Ce climat d'optimisme est né d'un accord de principe trouvé le 28 août dernier entre la Commission européenne et la France, pour clore quinze ans de conflit juridique.

La Direction générale de la concurrence avait ouvert en 2015 une procédure précontentieuse contre la France, reprochant la position dominante

d'EDF. En 2019, une deuxième procédure vient s'ajouter, émanant cette fois de la Direction générale du marché intérieur, pour non-respect de la directive sur les concessions. La France aurait dû, selon Bruxelles, remettre régulièrement en concurrence les concessions hydroélectriques.

« Je m'occupe du sujet de l'hydroélectricité depuis douze ans, explique **Marie-Noëlle Battistel**, députée (PS) de l'Isère. Avec ses gouvernements successifs, la France ne s'est pas suffisamment attelée au sujet. » De rapport en rapport, la parlementaire parvient à créer un consensus politique sur la nécessité de ne pas ouvrir le secteur à la concurrence. Le caractère patrimonial des ouvrages hydroélectriques, la

gestion coordonnée par bassin versant, la conciliation coordonnée des usages de l'eau... : les arguments sont légion.

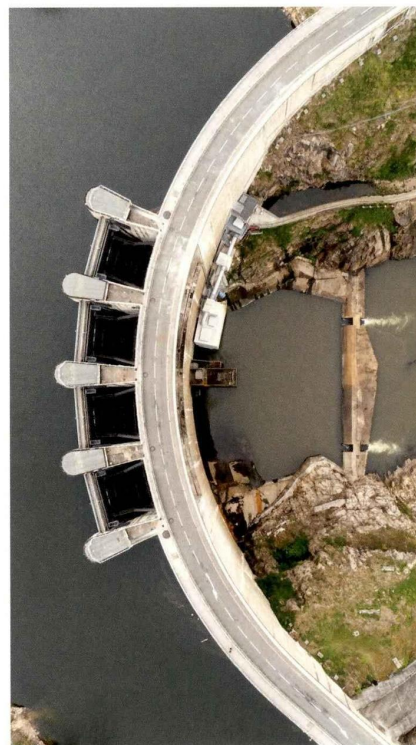
Une implication des parlementaires

Une nouvelle étape est franchie en avril dernier, quand Marie-Noëlle Battistel est chargée, avec le député de Maine-et-Loire Philippe Bolo (MoDem), de rédiger une proposition de résolution européenne pour sortir de l'impasse. « Nous avons

posé un postulat : le refus de la mise en concurrence, explique la députée. Sur cette base, nous avons discuté quasi hebdomadairement avec les deux directions générales

de la Commission européenne, et nous avons impliqué tous les groupes politiques représentés à l'Assemblée. »

La solution trouvée avec la Commission européenne s'appuie intégralement sur le travail commun des deux députés. Une révision de la directive sur les concessions étant longue et à l'issue incertaine, l'accord prévoit un passage au régime d'autorisation (sauf pour les ouvrages gérés par CNR), le maintien des exploitants historiques mais en contrepartie la mise à disposition par EDF aux opérateurs alternatifs de 6 GW annuels de capacités hydroélectriques, par un système d'enchères sous le contrôle de la Commission de régulation de l'énergie. La transposition en France de l'accord passera par une proposition de loi transpartisan déposée par les parlementaires. « Des désaccords subsistent, poursuit



Le barrage de Grangent, dans les gorges de la Loire.

Marie-Noëlle Battistel. Certains souhaitent une quasi-régie, dont ne veulent ni les concurrents d'EDF, ni les syndicats. D'autres s'opposent aux contreparties attendues d'EDF. Mais le texte devrait malgré tout recevoir un large assentiment parlementaire. »

Première ENR électrique

Ce déblocage est très attendu pour redynamiser le secteur de l'hydroélectricité. Elle constitue déjà la deuxième source de production d'électricité en France (14 %) et la première énergie renouvelable électrique. Certes, des projets comparables à ceux portés il y a une centaine d'années, qui nécessitaient de noyer des vallées, ne sont plus d'actualité. Mais quand deux bassins existent, la création d'une station de transfert d'énergie par pompage peut s'envisager. De même, le suréquipement de centrales existantes peut apporter des capacités supplémentaires. Autant d'investissements qui appellent une sécurisation juridique, enfin à portée de main. ●

Pierre Pichère

© 123RF